



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 07 MARS 2017

Etaient présents

Daniel BUCHWALDER,
Michel GANZER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Claude PERROT,
Catherine BLAISE,
Magali ZIETEK,
Jean-Marc ROBERT,
Mathieu GAGLIARDI,

Jean FORESTI,
Christine STEINBACH,
Madeleine MAUFFREY,
Brigitte ALZINGRE,
Catherine JACQUOT,
Lysiane MABIRE,
Jocelyne SMANIOTTO,
Laurence DI-VANNI,
Gérard MANCHEC,
Maryse SARRON,
Christian TOITOT,
Béatrice ROCH,
Alain SAVORGNANO,
Sylvie WERNY,
Denis TISSERAND,
Jean-Pierre TREMBLIN.

Etaient excusés ayant donné procuration

Maryline CHALOT a
donné procuration à
Daniel BUCHWALDER,
Michel LANOIX a donné
procuration à Catherine
BLAISE,
Eric LANUSSE-CAZALE
a donné procuration à
Magali ZIETEK,
Nicolas PIERGUIDI a
donné procuration à
Michel GANZER

Etait absent

Jean-Luc MIESKE.

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER,
Directeur Général des
Services,
Catherine TORNARE,
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée.

PREAMBULE

M. BUCHWALDER, Maire, intervient suite au décès de **M. Gilles GAZZOLA**.

« Gilles GAZZOLA est décédé le 1^{er} mars 2017. Gilles a été Adjoint au Maire de 1989 à 2007, et Conseiller Municipal de 2008 à 2014. Il nous laisse le souvenir de ses fortes convictions, mais surtout de ses compétences, de son âme de bâtisseur, de son sens du bien commun, et d'une grande attention aux autres.

Il a affronté jusqu'au bout la maladie, cruelle et injuste, avec une lucidité et un courage qui imposent le respect.

Nous observons une minute de silence à sa mémoire ».

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

M. GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

- **1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

M. TREMBLIN

- Problèmes de stationnement dans la commune.

- **2 questions orales sont annoncées par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

M. SAVORGNANO

- Bâtiment de la Fonderie

M. TISSERAND

➤ Conférence-Débat « Nos rivières – Conséquences de la dégradation de la qualité des eaux »

Vendredi 31 mars 2017.

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

- Délibération sur table : Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'Association des Maires de France (AMF).

M. BUCHWALDER

Propose de présenter le point n° 3 de l'ordre du jour « Désignation d'un représentant à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T) après le point n° 5 « Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T).

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 – RENOUELEMENT CONVENTION POLICE PLURI-COMMUNALE PERENNE SELONCOURT-HERIMONCOURT

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération du 11 juin 2013 qui instaurait la création d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt et la délibération du 29 septembre 2015 portant renouvellement de la convention police pluri-communale pérenne entre les 2 communes.

Cette mise en commun est prévue à l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Le système fonctionnant de façon très satisfaisante, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la poursuite d'une police pluri-communale pérenne entre Seloncourt et Hérimoncourt par signature de convention.

La durée hebdomadaire initiale de mise à disposition des agents de police était de 5 heures. Elle pourra varier de 5 à 8 heures, suivant les impératifs des services de police municipale. Quelques précisions relatives aux missions des agents de police sont apportées dans la convention.

M. TREMBLIN

Demande des précisions sur la date d'application de cette délibération.

M. BUCHWALDER

Précise que cette délibération, signée pour 1 an, est exécutoire dès le 8 mars 2017.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Le point n° 3 de l'ordre du jour « Désignation d'un représentant à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T) sera traité après le point n°5 « Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T)

4 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les orientations générales du budget ont été présentées lors de la Commission Finances du 23 février 2017.

Introduction de M. BUCHWALDER au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017.

« Même si elle s'est ralentie, la baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités, initiée depuis 2014, demeure un des points les plus notables de la préparation du budget de 2017.

Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, tout en maintenant les services à la population, nous avons recherché toutes les possibilités d'économies qui nous étaient offertes afin de maintenir notre autofinancement à un niveau acceptable.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer de -2,9% par rapport au BS de 2016, avec des recettes en diminution de 2,56%.

Cela devrait nous permettre de dégager un autofinancement sensiblement égal à celui prévu pour 2016.

Les points les plus significatifs à relever sont :

- une évolution des charges de personnel nettes de +1,40% dont une partie importante est due aux évolutions réglementaires ;*
- la non-reconduction du prélèvement SRU de 2016 (-51.000€) ;*
- une forte diminution des primes d'assurance consécutive au nouveau marché.*

Cela nous permet de limiter les effets de la baisse des dotations, estimée à -65.000€

Des incertitudes demeurent sur ce point, ainsi que sur l'estimation des bases d'imposition et du prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).

Les inscriptions de crédits d'investissement concernent les investissements récurrents (environ 800.000€). Des crédits sont également prévus pour l'acquisition du plateau médical rue Leclerc, les travaux de rénovation du centre culturel, les travaux de sécurisation des bâtiments publics, et l'aménagement de la Panse (passerelle et zone du bâtiment incendié de l'ex-usine Wittmer).

L'hypothèse d'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de **+1%** appliqués aux recettes réelles de 2016, y compris l'augmentation légale limitée à **+0,4%**.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2016, soit :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation ;
- 19.75 % pour le foncier bâti ;
- 21.81 % pour le foncier non bâti.

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **+9.100 €** par rapport au BS de 2016.

Sur la base du réalisé de 2016, les autres impôts et taxes restent stables **(+1.800€)**.

A noter l'imputation de la cotisation au SIVU du Gland sur l'allocation de compensation PMA, au titre des transferts de charges **(-11.500€)**.

Les impôts et taxes demeurent ainsi stables **(-600€)**.

Selon nos estimations, les dotations et participations devraient diminuer au total de **-65.000 €**, du fait d'une nouvelle baisse de la DGF limitée, selon les promesses gouvernementales à la moitié de la ponction des années précédentes et de la disparition de la DGD.

L'allocation pour le recensement de 2016 n'est pas reconduite **(-12.300€)**, et les autres péréquations et subventions restent stables **(+500€)**.

Les remboursements sur salaires devraient diminuer globalement de **-18.000€**

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- l'augmentation des ventes et prestations de services **(+27.300€)** : ventes de bois, recettes de la crèche et du service jeunesse ;
- la diminution importante des travaux en régie **(-77.700€)** ;
- une variation peu significative des produits de gestion courante et des produits exceptionnels **(-1.100€)**.

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.584.957 €**, soit une diminution de **146.733€** (-2,56%).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1 - Une baisse des charges à caractère général : achats, charges externes, impôts, de l'ordre de **-115.600€**

Cette évolution correspond à :

- une baisse des achats de **-22.100€**

Diminution du gaz suite au nouveau contrat (-15.000€) et des autres achats (-7.100€).

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50€

- une diminution des charges externes de **-93.700€** qui recouvre la diminution des travaux en régie (-48.300€), des contrats d'assurance (-36.500€) et des autres charges (-8.900€).

Une provision de 3.400€ est prévue pour la surveillance de diverses manifestations.

- une légère augmentation des impôts et taxes (**200€** pour la SACEM).

2 - Les charges de personnel devraient augmenter de +22.100€

Cette évolution recouvre :

- la baisse des dépenses du personnel extérieur pour -40.400€;
- les variations de salaires hors prime exceptionnelle pour +6.900€;
- les augmentations salariales pour +43.700€;
- l'intégration de contrats aidés au pôle logistique pour +28.800€;
- la disparition de la prime de départ de 2016 pour -57.400€;
- l'augmentation de charges sociales pour +40.500€.

La masse salariale brute progresse de **+0,73%**.

3 - Les autres charges de gestion courante devraient diminuer de -2.500€

Cette diminution recouvre :

- une augmentation des indemnités des élus de +10.800€;
- le transfert de la cotisation au SIVU du Gland à PMA (-11.500€) ;
- une diminution des autres charges de gestion courante de -1.900€.

Le montant des subventions prévues (CCAS, Associations), reste stable et la dotation « projets écoles » reste fixée à 40€/par élève.

4 - Pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-3.900€**;
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-1.200€**;
- les charges exceptionnelles diminuent de **-1.200€**

5 - Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) a été retenu à son niveau de 2016.

Le prélèvement de 51.000€ au titre de la loi SRU n'a pas été reconduit.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.139.728 €**, soit une diminution de **-153.398€** (-2,90%).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **445.000 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.617.855 €**.

(**Chaque Adjoint** présente le budget d'investissement de sa ou ses délégations).

Elles comprennent :

• Pour les bâtiments 670.200 € (Mathieu GAGLIARDI)

- 19.000€ pour les bâtiments scolaires ;
- 64.200€ pour les autres bâtiments dont 11.000€ pour la régulation du chauffage de la crèche, 21.000€ pour l'installation de caméras de vidéo protection et 10.000€ pour l'ascenseur du bâtiment de la Fonderie ;
- 100.000€ pour les travaux de rénovation du centre culturel ;
- 324.000€ pour l'achat du plateau médical rue Leclerc ;

- 82.500€ pour les travaux de sécurité dans les écoles et à la crèche ;
 - 80.500€ pour les travaux en régie.
- **Pour la voirie 333.000€ (Jean-Marc ROBERT)**
 - 238.000€ pour le marché de voirie (rue des Combes, rue des Carrières, extensions de réseaux) ;
 - 45.000€ pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes, petits travaux) ;
 - 50.000€ pour les travaux en régie (éclairage public).
- **Pour le matériel et les véhicules 149.910€ (Daniel BUCHWALDER)**
 - 11.920€ pour l'équipement des écoles ;
 - 29.830€ pour l'équipement informatique et les logiciels (connexion du Centre culturel) ;
 - 41.760€ pour le matériel et le mobilier, dont 12.620€ de matériels pour les ateliers, 6.025€ pour la mairie, 4.310€ pour la police, 18.800€ pour la crèche et le service logistique ;
 - 66.400€ pour le renouvellement de 3 véhicules (police et ateliers).
- **Pour la culture 9.800€ (Daniel BUCHWALDER)**
 - 5.900€ d'équipements divers pour le service culturel ;
 - 3.900€ d'équipements pour la bibliothèque.
- **Pour les sports et la vie associative 11.420€ (Catherine BLAISE)**
 - divers matériels destinés aux associations 7.400€ ;
 - matériel et équipements sportifs : 4.020€ pour le local du billard club.
- **Pour la jeunesse 7.650€ (Magali ZIETEK)**
 - Equipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.
- **Pour l'urbanisme 51.000€ (Michel GANZER)**
 - 20.000€ pour la réserve foncière ;
 - 26.000€ pour les travaux du cimetière ;
 - 5.000€ pour la modification du PLU.
- **Pour l'environnement 196.420€ (Jean-Claude PERROT)**
 - 15.000€ pour les travaux en forêt ;
 - 20.000€ pour les illuminations de fin d'année, le mobilier urbain et la création d'un verger ;
 - 3.420€ pour les travaux en régie (création de massifs) ;
 - 158.000€ pour les travaux d'aménagement de la Panse.
- **Pour les autres dépenses d'investissement 188.456€ (Daniel BUCHWALDER)**
 - 33.351€ pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA ;
 - 155.105€ pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- *les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour 406.309€;*
- *des subventions pour 175.881€;*
- *l'excédent de fonctionnement pour 445.229€;*
- *l'emprunt pour 590.436€*

L'encours de la dette au 01-01-2017 s'élève à **1.983.800€**, soit **325€** par habitant, et serait de **416€** par habitant au 31-12-2017, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2016, et de l'emprunt inscrit pour 2017.

Au 31-12-2015, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 833€ et la moyenne départementale de 751€.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **5,7 années** au 31-12-2017.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Depuis 2014, les communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les années 2015 et 2016 ont connu une baisse disproportionnée et injuste des dotations de l'Etat qui, même si elle s'est ralentie, se poursuit en 2017. Le prélèvement au titre du FPIC, quant à lui, a été multiplié par trois entre 2013 et 2016.

Sur la durée du mandat, c'est plus de **1.900.000€** de perte de ressources pour notre commune. Cela ne peut avoir que des conséquences néfastes pour les investissements futurs.

Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, constituent un réel défi pour les finances de notre ville.

Si notre détermination demeure, il devient de plus en plus difficile de trouver des sources d'économies, alors que nos dépenses de fonctionnement par habitant restent inférieures de plus de 20% à celles de la moyenne nationale de la strate.

Cette approche, qui met en avant des priorités, demande la **réalisation d'efforts** parfois contraignants mais les plus justes et les plus limités possibles, et la recherche d'une meilleure efficacité.

Sans céder à la résignation, l'enjeu, pour les années à venir, sera de ne pas remettre en cause les services essentiels à la population, et de respecter les engagements pris auprès des Seloncourtois .»

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

« Cette année encore, vous nous présentez une orientation budgétaire sans surprise, ni changements majeurs qui montreraient une volonté de s'adapter aux évolutions de la société moderne.

La gestion est purement comptable. D'aucuns diront que c'est déjà ça, mais est-ce suffisant ?

Gouverner, c'est prévoir, nous ne voyons pas de prévisions dans cette orientation budgétaire.

Certes, nous pouvons remarquer quelques efforts d'économies. Un travail a été fait sur le coût des primes d'assurances : 36 500€, c'est une réduction conséquente comparée au 64 500€ prévus au budget 2016 sur ce poste. Mais attention toutefois à veiller au maintien des garanties en cas de sinistre ainsi qu'à la solidité financière des nouvelles compagnies d'assurances choisies.

On peut se réjouir également du fait que l'adhésion au groupement d'achats porte ses fruits sur la facture de gaz. Voilà 15 000€ gagnés facilement. Mais nous noterons que cette promesse avait été faite lors du DOB 2016. Et cette promesse ne s'est traduite, ni dans le BP, ni dans le BS. Pour mémoire, 18 000€ avaient été annoncés au DOB 2016.

N'oublions pas que toutes les communes sont tenues de réduire leurs consommations d'énergies. Certes, les provisions restent stables pour l'électricité, par exemple, malgré l'augmentation du Kw/h mais nous ne voyons pas de projet nous permettant d'atteindre les objectifs fixés par le plan climat énergie territorial.

Cette année, nous ferons également l'économie des 51 032€ dépensés sous la contrainte en 2016 pour ne pas avoir respecté les règles à caractère social d'urbanisation de Seloncourt. Cette contrainte se traduira, pour cette année, par un manque à gagner sur la vente d'un terrain pour un projet immobilier.

La charge de personnel prend une part de plus en plus importante au regard des dépenses de fonctionnement. Elle représente maintenant 59% contre 57% au CA 2015. Mais nous savons que vous en êtes conscients.

Concernant la participation de la commune dans le dynamisme des associations, nous ne voyons aucun encouragement. La dotation aux associations reste stable. Un coup de pouce serait très apprécié et nous vous l'affirmons, ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres.

Vous provisionnez 66 000€ pour le renouvellement du parc automobile. C'est le moment de se doter de véhicules électriques. Ils ont une place dans les services de notre commune et peuvent contribuer au plan climat énergie. Il ne faut pas rester sur une mauvaise expérience, les temps et les techniques ont changé.

Ce budget répond aux exigences du fonctionnement au regard de vos deux projets de cette mandature : la Stauberie et la rénovation du Cœur de ville.

Nous aurions aimé, comme déjà annoncé lors du DOB 2016, voir enfin des projets mettant notre commune sur la voie du Grenelle de l'environnement et montrer un soutien aux associations qui font battre le cœur de notre ville et qui le méritent ».

M. BUCHWALDER

Précise, suite à la remarque concernant le prélèvement SRU, que si l'on veut faire construire des logements sociaux, il faut bien encourager.

Ajoute que c'est une façon d'être sûr de cibler que les logements sociaux financés par le prélèvement SRU seront bien fléchés sur Seloncourt.

M. SAVORGNANO

Demande des explications sur la taxe sur les ménages (hypothèse d'évolution des bases d'imposition retenue de 1% alors que l'augmentation légale est limitée à 0,4%) et si l'on peut donc penser qu'il y aura une augmentation des impôts.

M. BUCHWALDER

Précise que les taux sont maintenus.

M. GANZER

Rappelle, suite à la remarque du groupe SDS concernant l'absence de prévisions pour le futur dans l'orientation budgétaire, l'investissement lourd, réalisé pour le pôle médical d'un montant de 324 000€, afin d'éviter une désertification médicale.

M. TISSERAND

Précise qu'il parlait surtout de prévisions concernant l'environnement et les économies d'énergie.

M. BUCHWALDER

Rappelle les efforts réalisés pour les économies d'énergie. Ces économies réalisées sur les consommations sont cependant « mangées » par les augmentations des tarifs.

M. TISSERAND

Répond que ces augmentations sont inéluctables et qu'il est important d'investir à ce sujet. Revient sur la taxation carbone qui, lorsqu'elle arrivera, engendrera des taxes conséquentes pour la commune.

Donne quelques exemples d'actions qui peuvent être engagées.

- Eclairage : la commune a déjà investi dans des ampoules mais on peut aller plus loin : en séquençant, en atténuant, en programmant ;
- installation de panneaux photovoltaïques ;
- utilisation de véhicules électriques : bonne contribution à l'économie du CO².

Donne pour exemple des communes témoins qui produisent de l'énergie, des communes qui favorisent les pistes cyclables vers les écoles ou dont les enfants sont transportés à cheval.

M. BUCHWALDER

Rappelle l'expérience non satisfaisante concernant l'utilisation d'un véhicule électrique.

N'est cependant pas opposé à une réflexion dans ce sens.

Mme SARRON

Intervient sur le dernier exemple cité par **M. TISSERAND** et parle de décalage et de régression.

M. TREMBLIN

Intervient sur l'exemple des panneaux photovoltaïques pour lesquels il n'adhère pas car, à la fin de leur utilisation, nous ne saurons pas les recycler.

Mme BLAISE

Précise que la Ville est généreuse avec les associations.

M. BUCHWALDER

Ajoute que, malgré le contexte budgétaire actuel, la Ville a essayé de maintenir le niveau des subventions versées aux associations tel qu'il existe aujourd'hui, ainsi que le soutien logistique apporté pour les manifestations.

M. TISSERAND

Répond que la commune met des moyens à disposition des associations mais que, dans le budget alloué, la volonté d'encourager les associations n'apparaît pas et que la part du budget réservée aux associations reste infime.

M. BUCHWALDER

Rappelle que la Ville possède 30 000 m² de bâtiments dont 1/3 sont utilisés gratuitement par les associations et réitère que, dans le contexte budgétaire actuel, le budget de fonctionnement des associations ne peut être augmenté.

M. SAVORGNANO

Répond que le rôle d'une commune n'est pas de garder de l'argent pour ne rien faire. La commune ne peut vivre que si les investissements réalisés fonctionnent grâce aux associations. Si demain, il n'y a plus d'associations, les bâtiments ne serviront à rien. La commune met à disposition des bâtiments mais ce sont quand même les seloncourtois qui ont payé.

Les associations sont fondamentales dans la vie d'une commune.

Le rôle d'une commune est d'investir mais aussi d'aider les associations à se développer et à travers leur développement, développer l'animation de la Ville.

Il faut également faire attention aux dérives si les subventions ne bougent pas pendant des années et diminuent.

Demande s'il faut continuer à investir ou à aider les associations pour que la Ville conserve un certain volant d'animations et ajoute que c'est un choix.

M. TISSERAND

Ajoute que les baisses de dotation de l'Etat servent à éviter le déficit de l'Etat mais aussi à essayer d'investir le plus utilement. Prend pour exemple PSA Peugeot Citroën dont les dotations d'investissement ont baissé de plus de moitié mais qui a réussi à survivre et à investir au juste nécessaire.

M. GANZER

Répond que les investissements peuvent être réalisés pour les associations grâce au travail, aux ressources et à une économie qui fonctionne. Si l'économie ne fonctionne pas et s'il n'y a pas d'emploi, les habitants partent et il n'y a plus d'associations.

Revient sur le ratio de solvabilité sur lequel **M. BUCHWALDER** a insisté.

Cite le cas des communes mises sous tutelle par l'Etat, et dont les associations sont donc totalement privées de subventions. A ce jour, nous avons réussi à avoir un bon compromis entre l'investissement - Seloncourt bénéficie de belles installations - et le fonctionnement.

Rappelle également que les associations sont privées, de type 1901, et que les membres sont cotisants. Nous sommes peut-être l'un des seuls pays au monde à avoir ce système où, pour des cotisations modiques, les personnes aux revenus modestes, peuvent participer à la vie de la commune. Dans d'autres pays, les personnes paient et ce sont des entreprises privées et rentables qui investissent dans des activités de loisirs.

M. TISSERAND

Rappelle que, lors d'une crise avec baisse de dotations, ce sont les associations qui sont touchées de plein fouet.

M. BUCHWALDER

Répond que la Commune peut difficilement faire plus et qu'il faut faire des choix. Rappelle que les subventions versées aux associations ont été réduites de 2% (objectif de réduction de 10% dans d'autres communes).

Mme BLAISE

Précise que, dans certaines communes, la baisse des subventions est de 20% et que les subventions versées aux associations ne sont ni obligatoires, ni prioritaires.

M. SAVORGNANO

Intervient sur ces propos et dit qu'il est dommage, pour une Adjointe à la Vie Associative, de signifier que ce n'est pas important.

M. BUCHWALDER – Mme BLAISE

Répondent que ce ne sont pas les propos tenus par **Mme BLAISE**.

M. BUCHWALDER

Revient sur le ratio de solvabilité qui, s'il est supérieur à 10, place la commune sous tutelle. Dans ce cas, toutes les dépenses non obligatoires sont supprimées par le Préfet. Les subventions versées aux associations font partie de ces dépenses non obligatoires.

Il donne également le nombre d'heures d'utilisation des bâtiments mis à disposition des associations pour une année, soit 10 000 heures.

M. SAVORGNANO

Fait remarquer que les bénévoles associatifs effectuent un nombre d'heures conséquent avec des temps gratuits.

Le Conseil Municipal atteste **A L'UNANIMITE** que :

- Le débat d'orientations budgétaires de la Commune a bien eu lieu ;
- Chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.

5 – ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'APPUI AUX TERRITOIRES (AD@T)
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il fait part au Conseil Municipal de la proposition du Département de créer entre le Département, les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) une Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T) au service des communes et de leurs groupements.

En effet, face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé, en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La création de l'AD@T était l'unique solution qui permet d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la continuité du service assuré gratuitement par le Département en matière d'informatique des communes (logiciels nécessaires à la gestion locale : budget, facturations, ressources humaines, élections), les modalités actuelles de cette assistance ne répondant plus au cadre légal.

Les membres adhérents à l'AD@T sont

- Le Département ;
- Les Communes ;
- Les Etablissements publics intercommunaux.

Il est précisé que l'adhésion est volontaire et n'emporte pas transfert de compétences.

Les statuts prévoient la constitution d'un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du Département et d'une Assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence :

- Le collège des Conseillers départementaux ;
- Le collège des Communes ;
- Le collège des Intercommunalités.

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de budget pour l'AD@T à l'occasion de ses premières années de fonctionnement, il a été envisagé sur la base d'une section de fonctionnement s'élevant à 1 million d'euros qu'une cotisation annuelle serait versée par les membres adhérents, calculée au prorata du nombre d'habitants.

La cotisation donne accès aux prestations comprises dans le pack de base.

La subvention départementale couvrira 50% de la charge totale.

GRILLE TARIFAIRE AUX ADHERENTS HT

Communes – Syndicats – EPCI

	Contribution annuelle	Cotisation par habitant (base population totale)	Plafond
Communes	100 €	0.60 €	5 000 €
Syndicats	500 €	0.60 €	5 000 €
EPCI	1 000 €	0.60 €	5 000 €

La cotisation annuelle pour la commune de Seloncourt s'élève à 3 731,80 €HT.

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités.

Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposées par l'AD@T.

La Commission Finances, réunie le 23 février 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

M. BUCHWALDER revient sur le point n°3 de l'ordre du jour.

3 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'APPUI AUX TERRITOIRES (AD@T)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Informe que les statuts de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T) prévoient la constitution d'un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du Département et d'une Assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence :

- Le collège des Conseillers départementaux (10 membres dont la Présidente) ;
- Le collège des Communes dans lequel chaque commune sera représentée par 1 élu désigné ;
- Le collège des Intercommunalités et autres établissements représentés dans les mêmes conditions.

Il convient de désigner le représentant de la commune à l'Assemblée générale de l'AD@T.

M. le Maire propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

➤ **Candidats proposés par M. le Maire**

- Délégué titulaire : M. Daniel BUCHWALDER
- Délégué suppléant : M. Michel GANZER

Pas de candidats proposés par **M. TOITOT** (Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire), ni par **M. TREMBLIN** (Groupe Seloncourt Energie Nouvelle).

**VOTE A MAIN LEVEE
SONT ELUS A L'UNANIMITE**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Daniel BUCHWALDER	Michel GANZER

6 – MODIFICATION DU TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DU PREMIER ADJOINT

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération n° 1 du 8 juillet 2015 fixant le taux des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués et la délibération n° 5 du 15 décembre 2015 modifiant le taux des indemnités du Maire.

Monsieur le Maire ayant été élu Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération en septembre 2015, cumulait donc deux fonctions et avait souhaité modifier le taux de ses indemnités à la baisse, selon l'indice brut de référence 1015, soit 27,5% au lieu de 48,5%, à compter du 1er janvier 2016.

Monsieur le Maire n'ayant plus la fonction de Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, il est proposé de modifier le taux de ses indemnités, selon le pourcentage de l'indice brut de référence 1022, soit **45,5%** au lieu de 27,5%.

Il rappelle que le taux maximal des indemnités du Maire s'élève à 55% de l'indice.

Il est également proposé de modifier le taux des indemnités du Premier Adjoint selon l'indice brut de référence 1022, à savoir **24,5%** au lieu de 18,5 %.

La Commission Finances, réunie le 23 février 2017, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER

Précise qu'il a conservé les mêmes fonctions à Pays de Montbéliard Agglomération en qualité de Conseiller Communautaire délégué.

Il informe d'autre part que **M. Michel LANOIX**, Conseiller municipal délégué, a souhaité mettre fin à sa délégation pour raisons personnelles. La rémunération perçue par **M. Michel LANOIX** est donc transférée au profit de **M. Michel GANZER**, à la demande des membres du Bureau Municipal.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7 – SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

M. GAGLIARDI présente ce point pour la partie sécurisation des équipements publics.

Mme ZIETEK présente ce point pour la partie développement du numérique.

Il y a nécessité de sécuriser les équipements publics et de développer le numérique au sein des écoles.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Sécurisation des équipements publics :

- Salle polyvalente/ salle des Cossies
 - Ecole de Berne – élémentaire, maternelle, salle périscolaire
 - Structure multi accueil
- Montant des travaux : 14 114.31 €HT soit 16 937.17 €TTC
- **Subvention espérée au titre du fonds de soutien à l'investissement public local au taux de 35% du montant HT des travaux : 4 940 €**
- Solde fonds libres : 11 997.17 €.

Développement du numérique :

- Ecole élémentaire et maternelle de Berne (7 classes)
 - Ecole élémentaire Louise Michel (4 classes)
 - Ecole élémentaire Marcel Levin (5 classes)
 - Ecole maternelle Charles Mognetti (4 classes)
- Montant du matériel et de son installation : 49 166.67 €HT soit 59 000 €TTC
- **Subvention espérée au titre du fonds de soutien à l'investissement public local au taux de 35% du montant HT du matériel et de son installation : 17 208.33 €**
- Solde fonds libres : 41 791.67 €.

La Commission Finances, réunie le 23 février 2017, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER

S'adresse à **M. TREMBLIN** concernant la demande du détail des travaux, formulée lors de la Commission Finances du 23 février 2017. Il propose qu'un exemplaire des 2 dossiers soit transmis à chaque groupe, tout en rappelant que les consultations avec les fournisseurs sont en cours, et que ces tableaux restent donc confidentiels.

M. TISSERAND

Demande si un marché global est lancé.

M. BUCHWALDER

Répond que la Ville a libre choix du matériel et du fournisseur. Un cahier des charges est monté avec l'éducation nationale et les chefs d'établissements. Donne des précisions sur le matériel.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A NEOLIA

M. GANZER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal l'intérêt de vendre le terrain communal cadastré AM 90, sis rue de l'Espérance, à NEOLIA Nord Franche-Comté, entreprise sociale pour l'habitat, 15 rue de la Petite Hollande, 25217 MONTBELIARD Cedex.

Sur ce terrain d'une surface de 12 a et 6 ca, NEOLIA a pour projet de construire un collectif de 6 logements, ce qui comblerait, en partie, le déficit en logements sociaux de Seloncourt.

Il est proposé de vendre cette parcelle à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

L'écart entre le prix réel du terrain et l'euro symbolique sera considéré par l'Etat comme un effort financier, et viendra donc en déduction de l'amende dont la Ville doit s'acquitter en raison de son déficit en logements sociaux.

La Commission mixte Urbanisme/Développement économique, réunie le 21 février 2017, a émis un avis favorable.

M. GANZER

Ajoute que 26 logements verront donc le jour sur ce secteur. Une voie d'accès est prévue par Néolia pour désenclaver cette propriété communale.

M. BUCHWALDER

Précise qu'il n'y a pas d'autres solutions et qu'il faut soutenir ces projets si l'on veut encourager la construction de logements sociaux.

M. PERROT

Informe que la partie vendue à Néolia est un verger de 12 ares. En contrepartie, un verger d'environ 100 ares sera créé.

M. SAVORGNANO

Demande si une estimation du prix du terrain a été réalisée.

M. GANZER

Informe que l'estimation actuelle date de plus d'un an, à savoir 20€ le m², soit 24 000€. Une nouvelle évaluation est en cours et l'on peut penser que, de par son désenclavement, ce terrain prendra de la valeur.

M. GANZER

Fait part du courrier de M. le Préfet, reçu le 3 mars 2017, qui précise :

« ... Les dépenses réalisées par votre commune, à hauteur de 75 000€ pour l'opération d'Habitat 25, rue du Général Leclerc, sont supérieures au montant brut qui aurait dû vous être prélevé, à savoir 64 914,72€, ce qui conduit à une dépense déductible reportable pour le prélèvement 2018 d'un montant de 10 085,28 € »

Ajoute que le prix de vente du terrain sis rue de l'Espérance viendra s'ajouter pour 2018 à ce montant permettant ainsi à la Commune d'être exonérée de l'amende.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

9 – GARANTS DES COUPES DE BOIS - MODIFICATION

M. PERROT présente ce point.

Il rappelle la délibération du 22 avril 2014 désignant 3 garants pour les coupes de bois auprès de l'Office National des Forêts (ONF) et la délibération du 29 septembre 2015 modifiant le tableau des représentations.

Avaient été élus à l'unanimité **GARANTS DES COUPES DE BOIS**

Titulaires : M. Jean-Claude PERROT, Mme Brigitte ALZINGRE, M. Alain SAVORGNANO.

Il convient de modifier le tableau des représentations.

Il est proposé de remplacer **Mme Brigitte ALZINGRE** par **M. Jean-Luc MIESKE**.

La Commission Environnement-Cadre de vie, réunie le 20 février 2017, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER

Ajoute qu'il n'y a pas de malveillance envers **Mme Brigitte ALZINGRE** et que les raisons ont été évoquées lors de la Commission Environnement-Cadre de vie du 20 février 2017

SONT ELUS A L'UNANIMITE GARANTS DES COUPES DE BOIS

TITULAIRES
➤ Jean-Claude PERROT
➤ Jean-Luc MIESKE
➤ Alain SAVORGNANO

10 – VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE – PRIX DU STERE FACONNE

M. PERROT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le prix du bois de chauffage façonné.

Il est proposé 45€ le stère. Il convient donc de modifier le tableau des tarifs des services communaux du 14 décembre 2016.

Fait part de la difficulté de trouver des bûcherons et que la commune s'est tournée vers l'Office National des Forêts qui a facturé le stère à 43,90€.

La Commission Environnement-Cadre de vie, réunie le 20 février 2017, a émis un avis favorable.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

11 – VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté, lors de son Bureau du 26 janvier 2017, un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

M. GANZER donne lecture des 4 principes.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF.

M. BUCHWALDER

Précise qu'il s'agit d'assurer un minimum de partenariats des communes dans le fonctionnement de l'Etat et que la motion est suffisamment neutre politiquement pour être votée.

M. SAVORGNANO

Répond qu'il s'agit de vœux pieux. Au Bureau de l'Association des Maires de France siègent des députés et sénateurs. Ce sont eux qui font la loi. Il suffirait qu'ils appliquent ces principes.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

➤ **Décisions du Maire**

COMMUNE DE SELONCOURT/AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnités perçues

Objet	Avenant	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Avis d'échéance "dommages aux biens et risques annexes, période" du 01/01 au 31/12/2017	DEC2017-02-07-08	BRETEUIL Assurances	BP 40 002 - 62922 Aire sur la Lys cedex	07/02/2017	11 573,09
Avis d'échéance "responsabilité civile et risques annexes", période du 01/01 au 31/12/2017	DEC2017-02-07-09	BRETEUIL Assurances	BP 40 002 - 62922 Aire sur la Lys cedex	07/02/2017	4 194,12

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		avenant		titulaire/ mandataire	désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	date de signature	montant TTC
objet	nature	N°	objet					
Entretien des chaufferies : maintenance des installations de production de chaleur, froid et ventilation-DEC2017-02-17-10	Services	Avenant 3	Reconduction du contrat avec suppression salle Patriote, ajouts salle tennis couvert et chaudière murale maison des associations.	EIMI SERVICES		Rue du Breuil - BP 37 25461 ETUPES CEDEX	17/02/2017	Redevance annuelle 20 396,40 €

➤ **Arrêtés du Maire**

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017

ARRETES MUNICIPAUX

DU 24 JANVIER 2017 AU 27 FEVRIER 2017

ARR2017-01-24-02	janvier	24	Arrêté autorisation détention d'un chien de 2ème catégorie M. BRUSSON Christopher
ARR2017-01-24-03	janvier	25	Arrêté autorisation déclaration de travaux 47 rue de Berne - Entreprise BOIRON SAS SAINT-NABORD
ARR2017-01-27-04	janvier	27	Arrêté portant retrait de délégation à Monsieur Michel LANOIX, Conseiller Municipal
ARR2017-01-27-05	janvier	27	Arrêté modifiant l'arrêté n° ARR2014-04-118 et l'arrêté n° ARR2015-06-68 portant délégation de fonctions à Madame Magali ZIETEK
ARR2017-01-31-06	janvier	31	Arrêté de travaux Alimentation GRDF garage BOISSEININ
ARR2017-02-01-07	février	1	Arrêté feux tricolores rue de Vandoncourt
ARR2017-02-01-08	février	1	Arrêté implantation rétrécissement rue de Paupin
ARR2017-02-01-09	février	1	Arrêté zone 30 rue de Vandoncourt + dos d'âne
ARR2017-02-02-10	février	2	Arrêté autorisation débit de boissons Football-Club Seloncourt loto 18 et 19 février 2017
ARR2017-02-03-11	février	3	Arrêté de travaux terrassement pose coffret rue d'Audincourt 06 février 2017
ARR2017-02-06-12	février	6	Arrêté dépassement interdit au niveau du 38 rue de Vandoncourt
ARR2017-02-06-13	février	6	Arrêté interdiction de tourner à droite Chemin Noir rue de Vandoncourt
ARR2017-02-09-14	février	9	Arrêté autorisation débit de boissons loto Association Seloncourt Ville Fleurie 4 et 5 mars 2017
ARR2017-02-09-15	février	9	Arrêté interdiction pratique du football Stade Foresti du 11 février au 13 février 2017
ARR2017-02-23-16	février	23	Arrêté interdiction circulation rue Motteler pour Association Motocycliste Seloncourt (AMS) 26 mars 2017
ARR2017-02-23-17	février	23	Arrêté autorisation débit de boissons AMS marché de la moto 25 et 26 mars 2017
ARR2017-02-23-18	février	23	Arrêté autorisation débit de boissons loto Association Coup de Cœur de Thierry 1 ^{er} avril 2017
ARR2017-02-23-19	février	23	Arrêté autorisation détention d'un chien de 2ème catégorie M. AMMARI Nasser
ARR2017-02-27-20	février	27	Arrêté de travaux rue de la Fonderie pour 1 mois Entreprise COURTOT à compter du 20 mars 2017
ARR2017-02-27-21	février	27	Arrêté lutte contre les corvidés GDON (Groupement de défense contre les organismes nuisibles)
ARR2017-02-27-22	février	27	Arrêté débit de boissons Carnaval Maison pour Tous 12 mars 2017

M. BUCHWALDER

Apporte une précision concernant l'arrêté portant retrait de délégation à **M. Michel LANOIX**, Conseiller Municipal, qui a souhaité, pour des raisons personnelles, être relevé de ses fonctions à la Jeunesse, fonctions qui sont transférées à **Mme Magali ZIETEK**, Adjointe.

QUESTIONS ORALES

- **1 question orale est posée par M. TREMBLIN au nom du Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

- **Problèmes de stationnement dans la Commune**

M. TREMBLIN

Revient sur le problème de stationnement rue de la Pâle, le long de l'usine Faurecia, et sur la verbalisation des automobilistes garés à cet endroit.

Demande si une solution a été trouvée avec l'entreprise pour que les employés puissent stationner leurs véhicules sans être verbalisés.

M. BUHLER

Répond que toutes les mesures ont été prises sur le site par la Direction de Faurecia qui a ouvert un deuxième parking et a donc invité les employés à s'y garer.

Ajoute que les automobilistes qui se garent rue de la Pâle sont donc verbalisés.

M. SAVORGNANO

Fait part du problème de stationnement rencontré également sur le site du Tennis. Plusieurs véhicules, garés sur le rond-point, le parking du tennis étant complet, ont été récemment verbalisés. Les personnes venant de l'extérieur ne savent pas qu'un parking existe du côté de la crèche.

Demande si un panneau interdisant le stationnement sur le rond-point peut être installé.

M. BUCHWALDER

Répond que l'information concernant l'utilisation du parking de la crèche et l'interdiction de stationner sur le rond-point pourra être remontée au Club de Tennis.

- **2 questions orales sont posées par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

- **Bâtiment de la Fonderie**

M. SAVORGNANO

Rappelle que l'ascenseur ne fonctionne plus depuis un an, ce qui engendre des difficultés pour certaines personnes qui utilisent la Salle Bonnot, salle utilisée tous les jours par les associations et des particuliers.

M. GAGLIARDI

Répond que beaucoup d'ennuis techniques ont été rencontrés pour cette réparation mais que l'ascenseur sera à nouveau fonctionnel fin mars.

➤ **Conférence-Débat « Nos rivières – Conséquences de la dégradation de la qualité des eaux »**
Vendredi 31 mars 2017 à 20h – Salle Polyvalente de Seloncourt

M. TISSERAND

Informe que l'association Seloncourt Dynamique et Solidaire, en collaboration avec le Plateau Débat Public de France Nature Environnement, a souhaité présenter les travaux du collectif SOS LRC (SOS Loue et Rivières Comtoises) concernant les problématiques de nos rivières.

Cette conférence fait suite, entre autres, aux analyses effectuées sur une journée en avril 2016 sur la rivière Le Gland.

Présente le programme de cette manifestation (programme distribué à l'ensemble du Conseil Municipal).

Une présentation de l'état des lieux de la rivière Le Gland sera faite par M. Bruno HAETTEL, membre du Collectif.

Une présentation des résultats d'analyse sur cette rivière sera également réalisée.

Une exposition sera proposée.

M. SAVORGNANO

Annonce le Carnaval organisé par la Maison pour Tous qui se tiendra le dimanche 12 mars 2017.

Fin de la séance à 19H56.